



LA CHAUX-DE-FONDS
La rue de la Tranchée ouverte pour Noël
 La rue de la Tranchée, fermée d'abord à cause des travaux du nouveau giratoire de la rue du Midi, est toujours interdite à la circulation. Cette fois en raison de la consolidation du mur. Elle sera néanmoins ouverte pour Noël, jusqu'au 27 janvier. /sab

LA CHAUX-DE-FONDS

Un commerçant dénonce l'encombrement des rues

Un commerçant de la rue de la Serre, à La Chaux-de-Fonds, se plaint de l'encombrement du bout de rue où se trouve son magasin. Pour la police, qui en appelle à la responsabilité des citoyens, c'est chaque année la même chose.

SOPHIE BOURQUIN

La neige sur la ville, c'est joli, mais ça cause les encombrements que l'on sait. Certaines rues sont même quasiment bouchées par les voitures parkées n'importe où. La portion de la rue de la Serre à hauteur des numéros 90-94, derrière l'ancienne discothèque l'After, est encombrée en permanence, ce qui inquiète grandement un commerçant qui tente depuis des années de faire évoluer les choses. «C'est l'anarchie», résume-t-il.



CIRCULATION A la hauteur de la rue de la Serre 90-94, l'encombrement est tel qu'on imagine mal le passage d'une ambulance ou des pompiers.

Les camions ne passent plus, même les voitures ont du mal à se faufiler. «Je n'ose pas imaginer ce qui se passera le jour où une ambulance ou les pompiers devront accéder à la rue.» L'homme se plaint d'une signalisation trop peu visible, de la police qui n'est pas assez présente sur place. «Mon dernier courrier a eu un effet, ils sont venus pendant un jour ou deux, et puis plus rien», déplore-t-il.

Pour Blaise Fivaz, chef du Service du domaine public, «chaque hiver, c'est la même litanie qui recommence, on prêche les mêmes paroles». Il pointe du doigt les automobilistes qui ne respectent pas les mesures d'hiver, tout en reconnaissant que les panneaux peuvent prêter à confusion, avec le P

bleu qui autorise le stationnement entre 15 et 30 minutes et les mesures d'hiver en dessous. «J'admets que ce n'est pas très lisible, mais nous avons modifié les panneaux avec des housses qui couvrent le P bleu. On ne peut quand même pas planter une forêt de signaux.»

Il rappelle que d'autres endroits de la ville sont également engorgés, sur les rues de la Paix, du Parc et Jardinière notamment. «Les citoyens doivent faire preuve de discernement et faire en sorte de laisser la place pour le passage d'un camion», note Blaise Fivaz, qui déplore que le problème se représente chaque année. «La police intervient quand les voitures ne lais-

«Chaque hiver, c'est la même litanie qui recommence, on prêche les mêmes paroles»

Blaise Fivaz

sent pas le passage réglementaire de 4 mètres.»

Il arrive que le camion poubelle ne puisse pas circuler sur le petit tronçon de la rue de la Serre et doive faire le détour par le Pod. «On reçoit parfois des appels des Travaux publics pour évacuer les véhicules, mais ce n'est pas encore arrivé cette année», explique Blaise Fivaz.

«Sur le fond, les inquiétudes du commerçant sont justifiées», admet-il. «Mais il y a plus de 100 kilomètres de routes en ville de La Chaux-de-Fonds et, il faut oser le reconnaître, nous n'avons pas les moyens en personnel pour surveiller tout ça.» /SAB

LA CHAUX-DE-FONDS

«Un plus pour la fonction publique»

Lors de sa séance de mardi soir, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds s'est prononcé en faveur de la modification partielle du règlement pour le personnel de l'administration communale. Celui-ci devait être modernisé et rééquilibré, surtout en ce qui concerne la gestion des heures supplémentaires, des indemnités variables pour les employés affectés à des tâches spéciales et la prévention de l'absentéisme.

«Il était important pour le Conseil communal d'introduire des éléments d'équité entre les différents services. Nous n'avons jamais autant insisté pour arriver avec un rapport à une date précise, les dernières

négociations avec le syndicat ont eu lieu lundi matin», a insisté le président de Ville Laurent Kurth. «Nous n'avons pas fait allégeance au syndicat mais nous n'avons pas pour vocation de bouffer du fonctionnaire.»

Les élus se sont entendus non sans mal, et le rapport du Conseil communal a finalement été accepté par 29 voix sans opposition. Quelques articles contestés ont été supprimés ou modifiés par un amendement, après les négociations avec les syndicats.

Les partis se sont déclarés «ravis de ces modifications, qui sont un plus pour la fonction publique», selon la radicale Sylvia Morel. Le popiste Théo

Bregnard s'est félicité des changements. «Les heures supplémentaires ne doivent en aucun cas être la norme, comme c'est le cas aujourd'hui», notamment pour les employés des Travaux publics occupés au déneigement de nuit. «Dans certains services, la moitié du temps de travail annuel des employés est constitué d'heures supplémentaires majorées», relève le rapport du Conseil communal. La socialiste Sylvia Locatelli a souligné que «reconnaître la pénibilité d'un travail, ce n'est pas accorder un privilège».

Le démocrate du centre Jean-Charles Legrix s'est réjoui de l'annualisation du temps de travail, «qui permettra au person-

nel des Travaux publics de récupérer plus vite de l'hiver». Théo Bregnard, quant à lui, a dit que «ce principe ne doit pas devenir la norme, il ressemble un peu trop au travail sur appel». Il a ironisé sur les trois jours de congé accordés aux nouveaux pères, «mesure modeste que certains trouvent généreuse».

Au sujet de la prime à l'ancienneté identique pour tous, déterminée non pas en fonction du salaire, mais du taux moyen d'activité, les avis ont divergé. Si la gauche s'est déclarée satisfaite, la radicale Sylvia Morel a regretté que la prime ne soit pas calculée en fonction du salaire. /sab

>>> CANDIDATURE UNESCO JOUR J

Rendez-vous aujourd'hui à Paris



CANDIDATURE La couverture du dossier. (VILLES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE, ALINE HENCHOZ)

Ce matin à 10h30 à Paris, au siège de l'Unesco, la Confédération suisse aura déposé la candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour l'inscription de ces deux villes sur la liste du patrimoine mondial. Dit comme ça, l'effet est ronflant. En réalité l'acte aura été modeste, comme on pourra le lire demain dans ces pages. L'Unesco aime la modestie. Tant mieux pour nous qui en avons parfois trop! Elle aime aussi la rigueur, et le dossier présentant notre urbanisme horloger est nickel, comme on dit aujourd'hui. Grâce aux compétences de l'équipe de projet et des services communaux concernés des deux villes et du canton. Grâce à la qualité des spécialistes sollicités et à l'appui sans faille de l'Office fédéral de la culture. Le dossier pourra être consulté sur internet dès demain et on le trouvera dans les bibliothèques de La Chaux-de-Fonds et du Locle en janvier. Une déclaration de soutien à la candidature peut également être signée par tous sur internet.

Nous avons parcouru ce dossier chaque jour, depuis le 3 décembre, pour essayer de comprendre, par bribes, pourquoi l'horlogerie avait pareillement marqué l'évolution de ces deux villes, leur configura-

tion, leurs tracés de rue, leurs bâtiments. Au point que nous possédons aujourd'hui un témoignage exceptionnel sur le lien permanent que l'horlogerie a entretenu avec le développement urbain de ces villes, du 18e siècle à nos jours.

Laissons maintenant les experts travailler et décider.

Quoi qu'ils diront, la valeur patrimoniale de ces deux villes continuera d'être portée par les pouvoirs publics et les institutions culturelles, par les milieux immobiliers, horlogers et touristiques, et par diverses associations, dont Mémoires du futur, créée dans la foulée de cette candidature. Les autorités comptent aussi sur les initiatives individuelles ou collectives pour apporter des idées, générer des projets et susciter des enthousiasmes. Il y en a déjà eu (pensons aux initiatives citoyennes qui ont sauvé l'Ancien Manège, la Bourdonnière et la Maison blanche, pour ne citer que trois exemples) et il y en aura encore.

A toutes ces personnes et à tous ces milieux, les autorités et les auteurs du projet disent merci.

RÉMY GOGNIAT
 Chargé de communication
 de la Ville de La Chaux-de-Fonds

www.urbanisme-horloger.ch

AVIS URGENT

CHŒUR À CŒUR

Encore quelques bénévoles

«On est pas trop mal», résume pour le comité de Chœur à cœur Serge Vuilleumier, à la veille ou presque du Noël solidaire de la Maison du peuple de La Chaux-de-Fonds. Les commerçants, petits et grands, jouent bien le jeu et la récolte des marchandises se fera le lundi 24 sans trop de problèmes. Les bénévoles ont eux aussi bien répondu à l'appel lancé. Cependant, il faudrait encore que quelques personnes se dévouent pour donner un coup de main au service ou ailleurs le 25 décembre (téléphoner aujourd'hui aux heures de bureau au 078 618 81 06). On peut aussi passer demain à la Maison du peuple, où une permanence est ouverte. /ron



Nous informons notre aimable clientèle que nos réceptions et bureaux de Publicitas et de L'Impartial seront fermés

**lundi 24 décembre
 dès 12 heures,
 mardi 25 décembre
 et mercredi
 26 décembre
 toute la journée**

Durant cette période, les avis de naissance, mortuaires et tardifs sont à communiquer jusqu'à 21 heures à la rédaction, par téléphone au 032 723 53 00, par fax au 032 723 53 09 ou par e-mail à l'adresse redaction@limpartial.ch



Rue Neuve 14, 2302 La Chaux-de-Fonds
 Tél. 032 910 20 50 Fax 032 910 20 59